

PROPOSITION DE CORRIGE SOG
CYCLE MOYEN SUPERIEUR/DIRECT

I – COMPREHENSION

Ce n'est pas par une décision ponctuelle, légale ; d'autorité qu'on peut modifier, transformer la société.

II – PROBLEMATIQUE

Quelle est la portée de la décision légale sur la société ?

Quel est le processus qui concourt à la transformation de la société ?

Quelle est l'opportunité du pouvoir de force légale sur les modifications de la société ?

III – PLAN DIALECTIQUE EN TROIS PARTIES

Thèse : Le changement social ne se décrète pas. / Inefficacité des décrets à changer la société

- Caractère arbitraire, autoritaire des décisions
- Caractère inopportun du décret
- Le décret apparaît comme un effet de mode.

Antithèse : De l'opportunité des décrets et autres décisions

- Rétablit l'ordre
- Corrige une injustice
- Moralise la vie
- Résout un problème d'intérêt général
- Raison d'Etat.

Synthèse : Autres moyens pour changer les sociétés

- Education
- Révolution
- Les changements s'opèrent à travers un long processus de maturation.

BAREME

- 1/ - Introduction notée sur 4 avec le maximum de points si les 3 parties (perspective générale – citation – plan) sont respectées et si le contenu est intéressant.
- conclusion notée sur 4 avec respect des 2 parties (bilan – ouverture)
 - développement noté sur 12 si le devoir comporte les 3 parties thèse, antithèse, synthèse.
- 2/ - Devoir sous titré (I – II – III) . Maximum : **4 points**
- 3/ - Devoir en bloc (sans paragraphes). Maximum : **8 points**
- 4/ - Devoir en 2 parties. Maximum : **8 points**
- 5/ - Devoir avec (introduction, développement, conclusion) écrit par le candidat. Maximum : **4 points**